

Merci Monsieur le Président,

Au nom de la délégation canadienne, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance pour la manière dont vous avez préparé les travaux de cette 11e Assemblée des États parties et pour les efforts que vous avez déployés à l'appui de la Convention au cours de l'année écoulée, y compris les ateliers et les événements parallèles décrits plus haut. Nous tenons également à féliciter Pamela Moraga pour son accession au poste de directeur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention.

Je commencerai par dire que, comme de nombreuses personnes présentes dans la salle, le Canada est lié par ses obligations à l'égard de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela implique de s'exprimer publiquement contre l'utilisation des armes à sous-munitions. Le Canada est fier d'avoir été l'un des pays à l'origine de l'interdiction des armes à sous-munitions dans le monde et nous continuons à penser qu'elles ne doivent pas être utilisées. Nous sommes déterminés à mettre fin aux souffrances et aux effets durables causés par ces armes, en particulier sur les civils.

Nous souhaitons la bienvenue au Nigeria et au Sud-Soudan dans la convention et nous aurons davantage à dire sur l'universalisation dans le courant de la semaine.

Nous savons que le droit international humanitaire interdit l'utilisation aveugle de toute arme, y compris les armes à sous-munitions, et interdit le ciblage délibéré des civils. Le Canada est très préoccupé par le récent rapport de l'Observatoire, qui indique que 1 172 personnes ont été tuées ou blessées par des armes à sous-munitions l'année dernière. Un chiffre qui donne à réfléchir et qui est aussi le plus grand nombre de victimes enregistré depuis la première publication du rapport en 2010.

Le Canada est préoccupé par l'utilisation continue d'armes à sous-munitions dans de nombreuses régions du monde. En effet, l'Observatoire des armes à sous-munitions 2023 cite le Myanmar, la Syrie et l'Ukraine comme des pays où des armes à sous-munitions ont été utilisées en 2022.

Nous tenons à souligner que les États non parties à la Convention sont légalement tenus de respecter les principes consacrés par le droit international humanitaire pendant les conflits armés, et cela s'applique à toutes les armes, y compris les armes à sous-munitions.

Nous décourageons tous les États non parties à cette convention de s'engager dans le transfert, le stockage et l'utilisation d'armes à sous-munitions.

Monsieur le Président,

Le Canada considère la transparence comme un élément crucial de l'interdiction des armes à sous-munitions, et nous restons préoccupés par la tendance au non-respect de notre obligation collective de présenter nos rapports annuels. Nous appelons toutes les parties à soumettre leurs rapports annuels dans les délais impartis.

Le Canada regrette également les problèmes financiers actuels qui mettent en péril non seulement la Convention sur les armes à sous-munitions, mais aussi la Convention sur certaines armes classiques, le traité sur le commerce des armes et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous espérons toutefois qu'une solution pourra être trouvée et que tous les États parties verseront leurs contributions dans leur intégralité et dans les délais impartis.

Monsieur le Président,

L'intégration de la dimension de genre dans la Convention est essentielle de notre point de vue et nous saluons le travail remarquable réalisé dans ce domaine ainsi que le grand nombre d'actions liées à la dimension de genre dans le plan d'action de Lausanne. Nous en dirons plus sur l'intégration de la dimension de genre dans le courant de la semaine.

Enfin, le Canada soutient et encourage fortement la participation d'un grand nombre d'ONG et de membres d'organisations internationales. Leur précieuse participation nous offre à tous d'importantes contributions à cette convention.

Je vous remercie.